

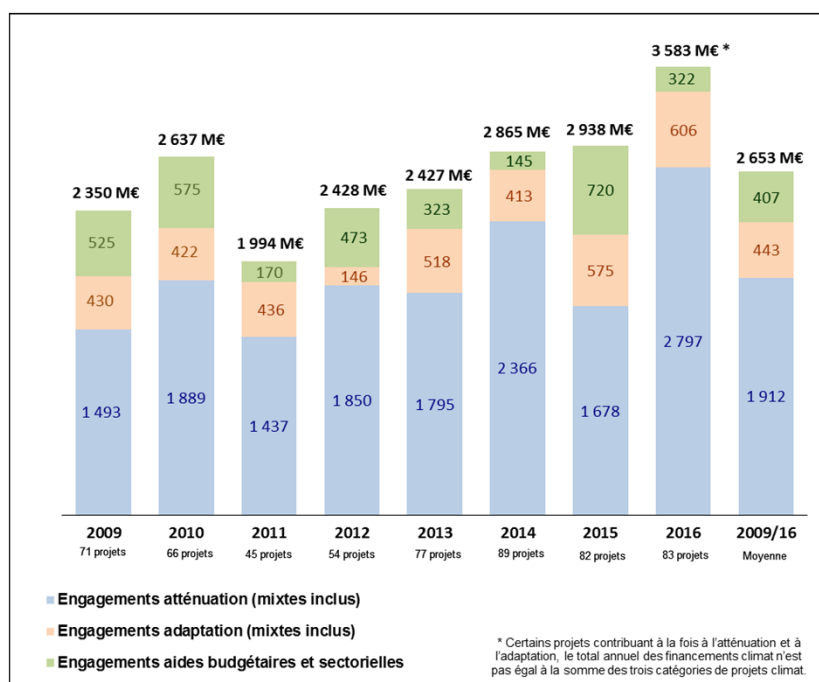
Plus de 3,5 milliards d'euros en faveur du climat, des engagements en hausse continue

En 2016, le Groupe AFD a engagé 3,583 milliards d'euros de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 83 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets. Ce niveau d'engagements a connu une nette progression par rapport à 2015 (+22%) et porte à plus de 24 milliards d'euros le total des financements du Groupe AFD engagés depuis 2005 ayant un co-bénéfice « climat ».

Avec près de 3,102 Md€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans ses zones d'intervention en 2016, l'AFD (hors Proparco) atteint un niveau de 52% (contre 55% en 2015) d'octrois « climat »⁽¹⁾ et affiche une progression en volume de 17%.

Pratiquement toutes les régions d'intervention ont dépassé leur objectif géographique. Ainsi, l'activité « climat » a atteint 729 M€ en Afrique subsaharienne (soit 33% de l'activité AFD dans la zone), 761 M€ en Amérique latine (soit 71% de l'activité de la zone) et 725 M€ en Méditerranée (soit 67% de l'activité dans la région). L'Asie est légèrement en dessous de son objectif, à 805 M€, soit 67% de l'activité de la zone, mais présente une hausse en valeur absolue de 6%.

Avec 481 M€ d'autorisations de financement « climat », Proparco atteint son plus haut niveau d'activité présentant un co-bénéfice « climat » depuis la définition de la stratégie climat du Groupe AFD en 2012 (36%, contre 26% en 2015). Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables.



Les financements du Groupe octroyés en 2016 en faveur de l'**atténuation** (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ont connu une forte hausse (+66%) et atteignent 2 797 M€⁽²⁾ (dont 17% financés par Proparco), en raison de nombreux projets de transports urbains durables et d'énergies renouvelables. Les octrois dans le domaine de l'**adaptation** sont relativement stables (+5%), atteignant 606 M€, et représentent 17% de l'activité « climat » totale (plus ou moins constant d'une année sur l'autre). Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers d'**aides budgétaires**, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale, a connu une diminution par rapport à l'année précédente (-55%) et s'élève à 322 M€ (soit moins de 10% de l'activité « climat » du Groupe en 2016).

(1) Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participation Proparco (qui sont incluses dans les engagements Proparco).
 (2) Certains projets contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, le total annuel des financements climat n'est pas égal à la somme des trois catégories de projets climat (atténuation, adaptation, aides budgétaires).

Les trois piliers de la stratégie climat du Groupe AFD :

1 Engagement financier

Le Groupe AFD s'est engagé, sur la période 2012-2016, à atteindre un niveau important d'activité climat :

- > 50% de l'activité de l'AFD dans les pays en développement
- > 30% de l'activité de Proparco (filiale secteur privé) dans les pays en développement

Pour l'AFD, ces objectifs sont déclinés par géographie : 70 % dans les zones Asie et Amérique Latine, 50% dans la zone Méditerranée et 30% en Afrique subsaharienne.

2 Estimation d'impact des projets

Le Groupe AFD a mis en place une procédure d'évaluation systématique de l'impact « climat » des projets financés par l'AFD et Proparco dans les pays en développement. Tous les projets en financement direct doivent faire l'objet d'une analyse ex-ante de leur niveau d'émissions de gaz à effet de serre (hors appuis budgétaires, intermédiation financière et renforcement de capacité) et/ou de leur impact en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.

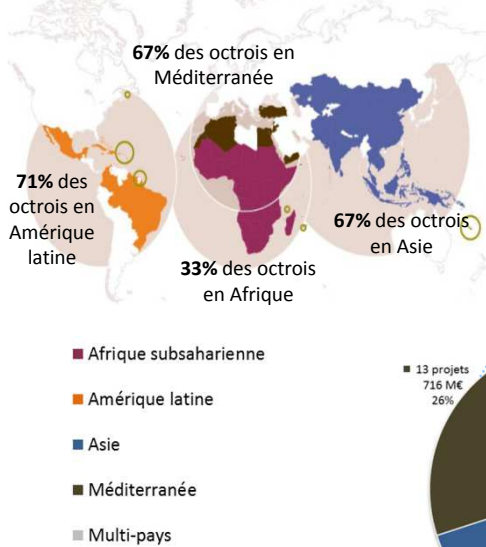
3 Sélectivité des interventions

L'impact des projets en termes d'émissions de gaz à effet de serre est pris en compte à travers l'application d'une grille de sélectivité qui peut conduire à écarter certains projets de l'éligibilité aux financements de l'AFD en fonction du niveau de développement des pays et de sa politique climat. Cette grille distingue 3 catégories: projet d'atténuation ou « neutre », projet émissif ou projet fortement émissif.

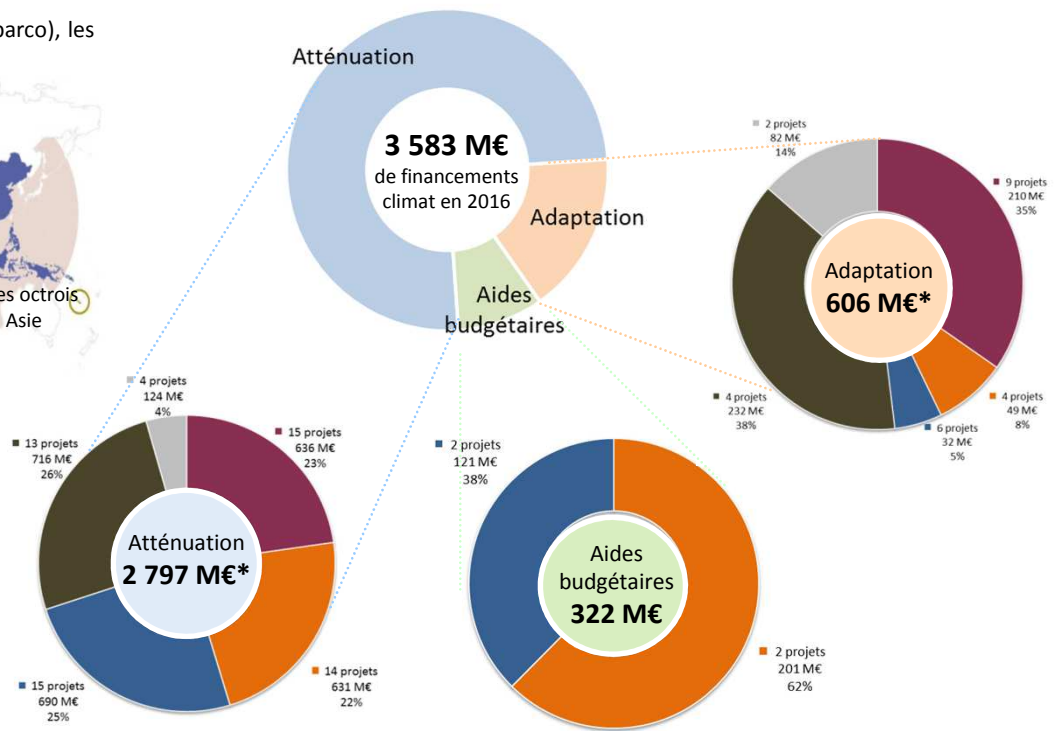
Par ailleurs, l'AFD promeut l'intégration des meilleures pratiques « climat » au sein des institutions financières à travers l'initiative *Mainstreaming* dont elle est l'un des initiateurs et chef de file.

Répartition géographique des octrois « climat » du Groupe AFD en 2016

Sur le périmètre de l'AFD (hors Proparco), les projets climat représentent en 2015 :



* Y compris les projets concourant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. Ces projets ne sont pas comptés deux fois dans le total annuel.



Atténuation. En 2016, les quatre zones géographiques d'intervention du Groupe ont chacune contribué à près d'un quart des engagements en faveur de l'atténuation. L'activité dans ce domaine a connu une nette progression dans l'ensemble des géographies par rapport à 2015 (+66%) et particulièrement en Méditerranée, grâce au financement de plusieurs projets de transport collectif intra-urbain et d'importantes lignes de crédit à des banques régionales dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Adaptation. Conformément aux tendances passées, l'activité de soutien à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique a de nouveau majoritairement concerné en 2016 les régions Afrique subsaharienne et la Méditerranée (qui représentent chacune un tiers des financements du Groupe dans ce domaine) affichant une forte hausse en volume. A l'inverse, les régions Asie et Amérique latine ont connu une diminution importante du nombre de projets d'adaptation financés par rapport à l'année 2015.

Aides budgétaires. Les appuis budgétaires en 2016 ont nettement diminué par rapport à 2015 (-55%) et ont concerné cette année seulement l'Asie et l'Amérique latine (qui concentre à elle-seule environ les deux tiers des financements du Groupe dans ce domaine). Ces engagements ont permis d'accompagner la politique climat de la Colombie et du Vietnam et de favoriser la prise en compte des enjeux climatiques dans les secteurs de l'énergie au Pakistan et de la conservation de la biodiversité au Mexique.

Financements contribuant à l'adaptation au changement climatique

Dans la continuité de 2015, la répartition sectorielle des engagements financiers en faveur de l'adaptation au changement climatique est dominée en 2016 par l'octroi de nombreux financements en faveur d'une meilleure **gestion des ressources en eau et de la sécurisation de l'approvisionnement en eau** dans des régions marquées par un risque de stress hydrique aggravé par le changement climatique (plus de la moitié de l'activité adaptation du Groupe).

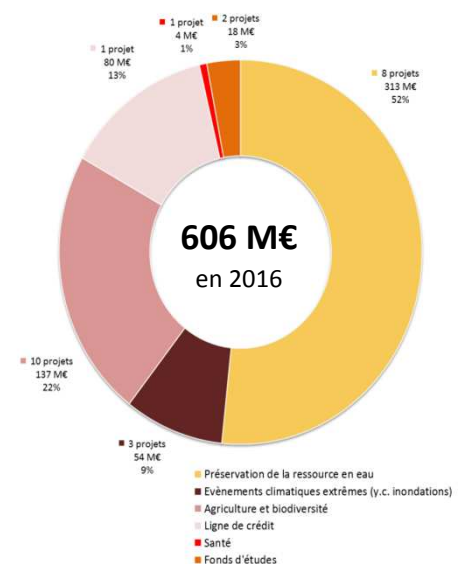
Le **secteur agriculture et biodiversité** constitue le deuxième grand domaine d'intervention du Groupe en matière d'adaptation (près d'un tiers des engagements en 2016 si on inclut la ligne de crédit agricole au FIDA). Ces financements ont en particulier favorisé

le développement de **pratiques agricoles adaptées** aux effets du changement climatique, essentiellement en Afrique subsaharienne et en Méditerranée, et d'actions de **préservation du capital naturel**, en Asie notamment.

Le reste du portefeuille est constitué de plusieurs projets de gestion des **risques climatiques extrêmes**, notamment le **risque d'inondation en milieu urbain**, via la construction ou la réhabilitation de systèmes de drainage pluvial en Afrique subsaharienne.

Enfin, à noter un premier projet dans le secteur de la santé, de **renforcement des systèmes de veille épidémiologique** dans plusieurs pays d'Asie du sud-est afin de mieux suivre l'émergence et la propagation de maladies vectorielles

susceptibles d'être aggravées par le changement climatique.



Financements contribuant à l'atténuation du changement climatique

L'activité du Groupe en faveur de l'atténuation a été marquée en 2016 par une forte augmentation du montant des financements de **transport collectif**, après avoir connu une baisse significative en 2015. Les 8 projets dans ce domaine représentent 35% des financements d'atténuation (soit près d'un milliard d'euros) et ont permis de financer la construction du métro de Nagpur en Inde, l'extension des métros de Mexico et d'Istanbul, ou encore la modernisation du tramway d'Alexandrie en Egypte.

Le **financement direct de projets d'énergies renouvelables** (toutes technologies confondues) a connu quant à lui une forte progression en volume et représente près d'un tiers de l'activité d'atténuation du Groupe en 2016 (ratio stable par rapport à 2015). Ces projets ont notamment contribué à l'augmentation des capacités de production hydraulique au Pakistan et en Côte d'Ivoire et au développement de l'énergie solaire en Bolivie, au Bénin et en Amérique centrale entre autres.

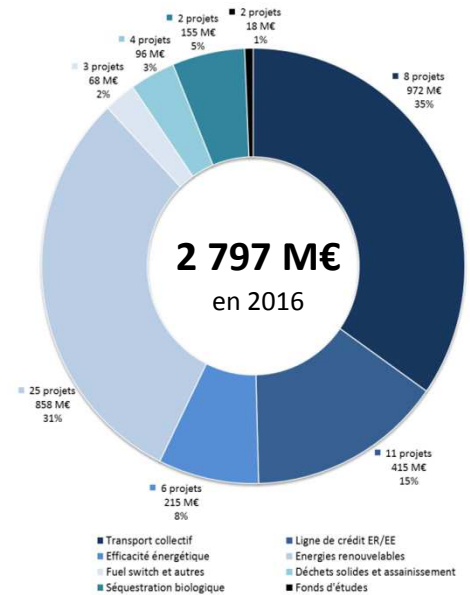
La mise en place de la Facilité d'Accélération des Energies Renouvelables en Afrique (ARE-Scale Up) contribuera également au déploiement de projets EnR dans le continent africain.

Les projets **d'efficacité énergétique**, en baisse par rapport à 2015, ont consisté en la modernisation de réseaux de transport et de distribution d'électricité au Sri Lanka, au Brésil et au Pakistan

Le soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique à travers **l'intermédiation bancaire** reste une tendance importante de l'activité d'atténuation du Groupe en 2016, même si celle-ci a subi une légère diminution en volume par rapport à 2015. Ce type de financement permet d'atteindre avec plus d'efficacité les acteurs clés de la transition énergétique que sont les petites et moyennes entreprises, les industries ou encore les collectivités locales.

Les montants consacrés à l'atténuation dans **les domaines de la gestion des**

déchets solides et de l'assainissement (valorisation de biogaz) et de la **séquestration biologique** (stockage de carbone dans les sols et la végétation) ont représenté cette année respectivement 96 M€ et 155 M€.



Instrument mobilisés pour le financement des projets « climat »

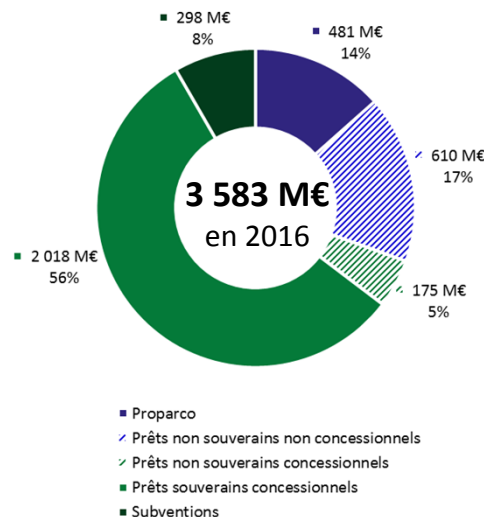
- 3,6 millions tCO₂eq/an

Une procédure systématique d'analyse de l'empreinte carbone des projets en financement direct a été mise en place en 2011. Elle prévoit, dès l'identification d'un projet, un classement en fonction de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'un bilan des émissions dès lors que cet impact est significatif et mesurable. Ce bilan est réalisé par les équipes de l'AFD (ou dans certains cas par le cofinancier ou le bénéficiaire), avec l'aide d'un outil de calcul ad-hoc, selon une méthodologie normée disponible sur le site Internet du Groupe⁽¹⁾. L'AFD a par ailleurs promu et adhère à la politique d'harmonisation des IFIs en matière d'estimation d'empreinte carbone publiée à la COP 21⁽²⁾. En 2016, les 39 projets d'atténuation financés ou cofinancés par le Groupe et ayant fait l'objet d'un bilan significatif et calculable ex-ante, contribueront à réduire ou éviter les émissions de GES à hauteur de 3,6 MtCO₂eq par an tout au long de leur durée de vie.

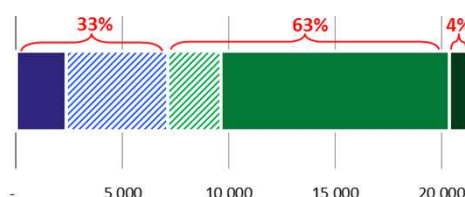
(1) <http://climat.afd.fr>

(2) International Financial Institution Framework for a Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting

Financements climat par instrument



Financements climat 2009 - 2016 (en M EUR)



L'activité « climat » du Groupe a été financée en 2016 à hauteur de 61% au travers de **prêts concessionnels** souverains et non souverains, qui ont représenté cette année près de 2,2 milliards d'euros, en forte progression par rapport à 2015.

Le niveau d'activité « climat » du Groupe financé au travers d'instruments **non concessionnels** et non-souverains a en revanche diminué de 30% par rapport à l'année précédente, malgré la hausse des financements Proparco, et s'élève en 2016 à plus d'un milliard d'euros (soit 31% des octrois « climat »).

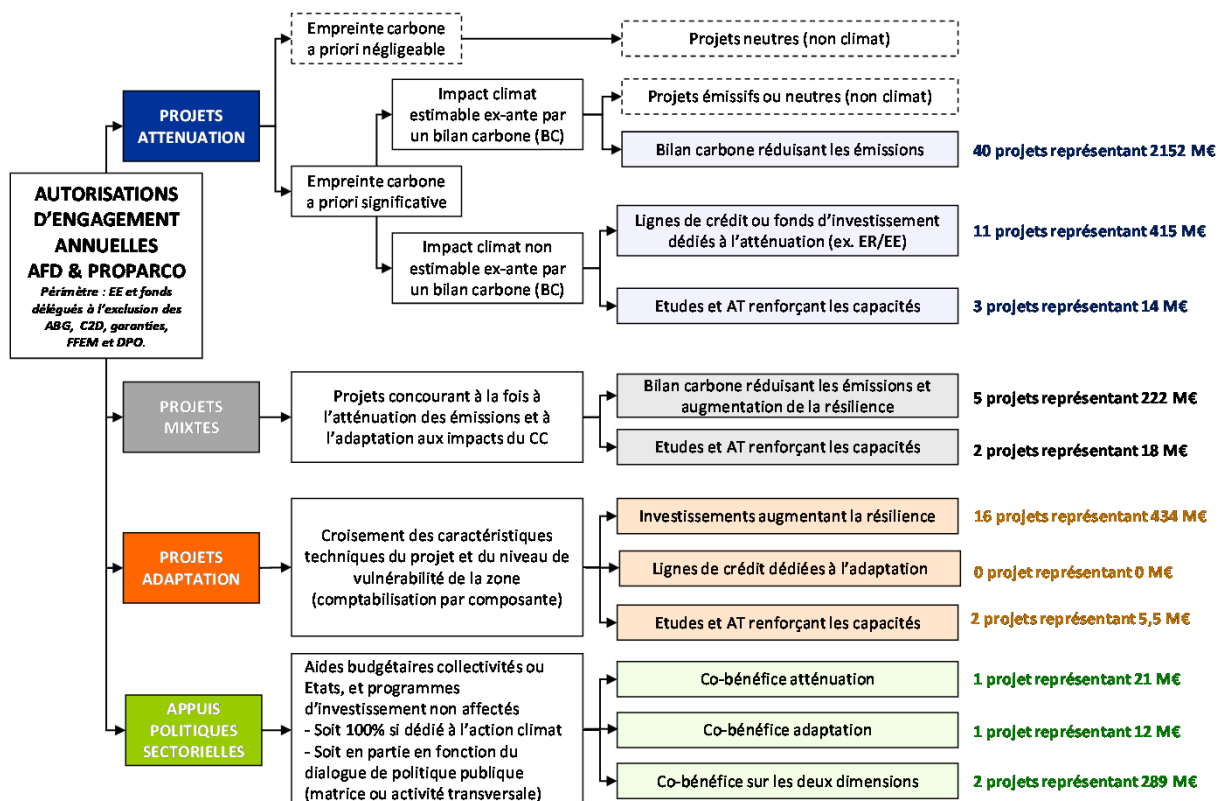
Enfin, même si leur part reste relativement modeste au regard des engagements totaux du Groupe (8%), le niveau des **subventions** consacrées à des projets « climat » a plus que doublé par rapport à 2015, avec près de 300M€, qui s'explique par l'effort croissant de mobilisation de ressources externes déléguées à l'AFD et par l'émergence de divers fonds de préparation de projets « climat » (tels que Ciclia, Euroclima+). L'Agence a par ailleurs obtenu en 2016 son **premier financement du Fonds Vert**, d'un montant de 15 M€, qui accompagnera un programme de lutte contre les risques d'inondations en milieu urbain au Sénégal.

Méthode de comptabilisation

Le suivi de l'activité « climat » du Groupe AFD repose sur une revue systématique, au cours du processus d'instruction, des concours octroyés par l'AFD et Proparco au regard de leur impact climat. Sont qualifiés de « climat » par l'AFD, les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de co-bénéfices suivant sur l'enjeu climatique.

<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou séquestration de carbone</p>	<p>Un projet concourt à l'atténuation lorsque qu'il permet de réduire les émissions de GES par rapport à une situation de référence sans projet. Un projet est comptabilisé « climat / atténuation » dès lors que : (1) soit l'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite (pour les projets d'énergies renouvelables) des émissions de GES ; (2) soit si l'empreinte carbone n'est pas estimable au moment de l'autorisation d'engagement, ce financement est dédié à des actions concourant à l'atténuation (étude, renforcement de capacité et lignes de financement bancaire intermédiaire en faveur de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique). Cette méthodologie est strictement compatible avec les <i>Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation</i> agréés par l'International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs).</p>
<p>Adaptation au changement climatique</p>	<p>Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques. La démarche de comptabilisation de la finance adaptation de l'AFD est bâtie autour des <i>Principes communs de comptabilisation de la finance adaptation</i> agréés par l'International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs). Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) « climat / adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique dans la zone de mise en œuvre du projet ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions prévues par le projet sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique identifiés dans la zone ; et (3) l'expression dans la documentation du projet de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés.</p>
<p>Soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique</p>	<p>Pour les appuis budgétaires et aides sectorielles, trois possibilités de comptabilisation existent : (1) les appuis budgétaires spécifiquement dédiés au climat (prêts climat ou appuis aux plans climat nationaux) sont comptabilisés à 100% ; (2) pour les autres aides budgétaires sectorielles ou à destination des collectivités locales, la méthodologie adoptée vise à rendre compte de la teneur du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie (suivi d'indicateurs partagés) et des impacts en matière de lutte contre le changement climatique de l'approche intégrée que celui-ci promet. Cette méthode est fondée sur une comptabilisation au prorata des indicateurs de suivi « climat » par rapport à l'ensemble des indicateurs de la matrice de suivi de la politique publique mise en œuvre, et est adossée à une liste positive d'actions dont on estime qu'elles ont un co-bénéfice climat de par leur nature ; (3) en l'absence d'indicateurs, normés et partagés avec la contrepartie, de suivi de sa politique publique, est ouverte la possibilité de valoriser à hauteur de 40% le financement apporté sous condition de l'existence d'une activité transversale « climat » permettant d'appréhender la dynamique sous-jacente à l'action de la collectivité ou de l'Etat.</p>

Cartographie 2016 des projets « climat »



Pour plus d'informations sur les engagements, les activités « climat », les méthodologies de comptabilisation et de mesure d'impact du Groupe AFD, vous pouvez vous référer à la partie « climat » du site Internet de l'AFD : <http://climat.afd.fr>